

Le 12 septembre 2011

## Colza d'hiver : restriction du Lontrel 100

Lors du réexamen des préparations contenant du clopyralid et de leur ré-homologation par la DGAL (12 août 2011) et suite à l'inscription de cette substance active à l'annexe I de la directive Européenne 91/414, le LONTREL 100 voit son **usage modifié en COLZA** :

- 1,25 l/ha par an, **application possible qu'à partir du 15 février** et entre les stades BBCH 30 (stade C1) et BBCH 51 (élongation de la tige à boutons floraux visibles au-dessus : stade D1) ;

- une application tous les 2 ans de LONTREL 100 ou de toute autre préparation contenant du clopyralid (s'applique aussi aux produits d'import parallèle)

☛ Le produit **perd ainsi son usage d'automne**, particulièrement précieux dans la lutte contre le chardon-marie, le bleuet, l'helminthie voire la matricaire.

☛ Il faut souligner également qu'à ce jour, le **produit n'est plus homologué sur lin oléagineux** (dossier en attente d'une nouvelle valeur LMR).

**L'équipe de la zone Est - CETIOM**